

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Donnacona, tenue à la salle du conseil située au 138, avenue Pleau à 19 h, ce vingt-sixième jour du mois de février 2018, sont présents :

Monsieur Serge Paquin
Monsieur Jean-Pierre Pagé
Madame Sylvie Lambert
Madame Danie Blais

Sous la présidence de monsieur Jean-Claude Léveillé, maire.

Madame Renée-Claude Pichette et monsieur Francis Bellemare sont absents.

Le greffier, Pierre-Luc Gignac, agit comme secrétaire. Monsieur Sylvain Germain, directeur général, est également présent.

RÉSOLUTION : 2018-02-65 Ouverture de la séance

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu d'ouvrir la séance du 26 février 2018. Il est 19 h 00.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-02-66 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Danie Blais

Et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la présente séance

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-02-67 Présentation de nouveaux noms de rues

Monsieur le Maire présente les nouveaux noms de rues choisis par le conseil municipal dans le cadre du développement Aube sur le Fleuve.

RÉSOLUTION : 2018-02-68 Désignation de nouveaux noms de rues sur le territoire de la Ville – Rue Richard, avenue Lambert, rue Lefebvre, rue Pelletier

CONSIDÉRANT la construction de nouvelles rues dans le cadre du développement Aube sur le Fleuve;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'officialisation du nom de ces rues;

CONSIDÉRANT la présentation du maire sur le choix de ces noms;

CONSIDÉRANT les plans joints à la présente résolution qui identifie l'emplacement et le nom de ces nouvelles rues;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Serge Paquin

Et il est résolu d'officialiser le nom des nouvelles rues suivantes :

- Rue Richard;
- Avenue Lambert;
- Rue Lefebvre;
- Rue Pelletier;

Dont l'emplacement est identifié aux plans joints à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-02-69 Adoption du règlement numéro V-566 décrétant les travaux de réfection de la rue Fiset entre la rue Notre-Dame et la rue de l'Église et un emprunt afin de financer une partie de ces travaux ainsi que la contribution gouvernementale dans le cadre du programme TECQ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Donnacona souhaite procéder aux travaux de réfection des infrastructures municipales de la rue Fiset entre la rue Notre-Dame et la rue de l'Église;

CONSIDÉRANT la lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui confirme la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 ainsi que l'approbation de la programmation, jointe au présent règlement comme annexe « A »;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-11-406 par laquelle le conseil municipal approuvait le contenu de la programmation mis à jour du programme TECQ 2014-2018 et attestait de l'exécution des travaux réalisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection de cette partie de la rue Fiset sont prévus dans cette programmation pour l'année 2018 tel qu'il appert du document joint au présent règlement comme annexe « B »;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à un emprunt afin de financer une partie de ces travaux ainsi que la contribution du gouvernement du Québec dans le cadre du programme TECQ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil du 12 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet de ce règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 12 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE le greffier a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et le mode financement au cours de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu d'adopter le règlement numéro V-566 décrétant les travaux de réfection de la rue Fiset entre la rue Notre-Dame et la rue de l'Église et un emprunt afin de financer une partie de ces travaux ainsi que la contribution gouvernementale dans le cadre du programme TECQ.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-02-70

Avis de motion et présentation du projet de règlement – Règlement décrétant une dépense et un emprunt afin de réaliser des travaux de réfection des membranes d'étanchéité des bassins de filtration d'eau de l'usine de filtration

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur Jean-Pierre Pagé, conseiller, donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt afin de réaliser des travaux de réfection des membranes d'étanchéité des bassins de filtration d'eau de l'usine de filtration.

Conformément à ce même article, le greffier présente le projet de règlement numéro V-568 décrétant une dépense et un emprunt afin de réaliser des travaux de réfection des membranes d'étanchéité des bassins de filtration d'eau de l'usine de filtration.

RÉSOLUTION : 2018-02-71

Participation financière au service de transport adapté de Portneuf pour l'année 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de Portneuf est l'organisme mandataire désigné pour la prestation des services de transport adapté sur le territoire des municipalités participantes de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE l'administration et les opérations du Service de transport adapté de Portneuf sont déléguées à la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des prévisions budgétaires 2018, de la tarification et du plan de transport adapté de la CTRP;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de développement social et économique de la MRC recommande l'adoption du plan de transport, de la tarification et des prévisions financières pour l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu

QUE la Ville de Donnacona approuve le plan de transport adapté, la tarification et les prévisions budgétaires pour l'année 2018 du Service de transport adapté de Portneuf;

QUE la Ville de Donnacona approuve sa contribution au service de transport adapté de Portneuf au montant de 14 145 \$ pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-02-72

Embauche d'une responsable des communications

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un responsable des communications suivant un départ à la retraite;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection formé suivant la parution d'une offre d'emploi et la tenue des entrevues;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Serge Paquin

Et il est résolu

De procéder à l'embauche de madame Patricia C. Métivier au poste de responsable des communications à titre d'employé-cadre en probation. Les conditions de travail de Madame Métivier sont celles prévues au manuel de l'employé-cadre. La date d'embauche est le 26 février 2018.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-02-73 Gérant de l'aréna – Fin de la période de probation de monsieur Simon Angers

CONSIDÉRANT QUE monsieur Simon Angers a été embauché au poste de gérant de l'aréna à titre d'employé-cadre à temps plein en probation en vertu de la résolution numéro 2017-08-323 du 14 août 2017;

CONSIDÉRANT l'évaluation effectuée et la recommandation du directeur du service des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Angers satisfait les exigences pour la fin de sa période probation;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu de confirmer que monsieur Simon Angers a complété avec succès sa période de probation au poste de gérant de l'aréna à titre d'employé-cadre à temps plein.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-02-74 Imposition d'une mesure disciplinaire

CONSIDÉRANT la rencontre en vue de l'imposition de mesures disciplinaires du 1^{er} février 2018 tenue en vertu de l'article 28.01 b) de la convention collective conclue entre la Ville et le syndicat des employé(e)s municipaux de la Ville de Donnacona;

CONSIDÉRANT les faits portés à la connaissance des membres du conseil le 12 février 2018 et la recommandation du directeur général;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Danie Blais

Et il est résolu d'autoriser le directeur général à imposer la mesure disciplinaire convenue lors de cette rencontre.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-02-75 Demande de virement budgétaire des services administratifs

CONSIDÉRANT la demande de virement budgétaire des services administratifs requise afin de pallier à l'augmentation de la quote-part relative au service de police qui a été reçue tardivement après la préparation du budget;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu d'effectuer le virement budgétaire suivant :

Virement	Code budgétaire	Description	Montant (\$)	Solde (\$)
De	23-040-11-725	Balai mécanique	- 33 171,00	216 830,00
Vers	02-210-00-441	Quote-part sécurité publique	33 171,00	948 448,00
De	02-701-30-522	Entretien bâtisse	- 7 988,00	68 389,61
Vers	02-210-00-441	Quote-part sécurité publique	7 988,00	956 436,00

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-02-76 Approbation des directives de changement et des modifications de contrats en vertu de la politique de gestion contractuelle

CONSIDÉRANT la politique de gestion contractuelle de la Ville adoptée en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT la procédure de modification des contrats prévue à l'article 9 de cette politique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du rapport du comité formé en vertu de l'article 9.1 de la politique pour le projet ci-dessous;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu

Que le conseil approuve la modification ou directive de changement de contrat suivant :

Contrat	
Travaux d'augmentation de la capacité du poste de pompage Marcoux et implantation d'une chambre de dérivation	
Objet de la modification	
Ajout de deux (2) relais de protection aux pompes non prévus au devis	
Coût impliqué :	1 087,92 \$ (incluant les taxes)

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-02-77 Aide financière au 74^e Groupe Scouts Portneuf

CONSIDÉRANT la correspondance du 10 janvier 2018 de monsieur Réjean Larochelle du 74^e Groupe Scouts Portneuf par laquelle ce dernier demande une aide financière de la Ville dans le cadre de la campagne de financement 2017-2018 du groupe;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge approprié de verser une aide financière afin de soutenir l'organisme;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Danie Blais

Et il est résolu

De verser une aide financière de 125 \$ au 74^e Groupe Scouts Portneuf pour la réalisation de ses activités de la saison 2017-2018;

D'autoriser une dépense de 125 \$ à même le poste budgétaire n° 02-702-90-959 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-02-78 Aide financière à l'athlète Pier-Olivier Auger

CONSIDÉRANT la correspondance du 29 janvier 2018 de monsieur Pier-Olivier Auger;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Auger fait partie du Club cycliste élite Desjardins de Québec;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de verser une aide financière afin de soutenir cet athlète de Donnacona;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Serge Paquin

Et il est résolu

De verser une aide financière de 150 \$ à monsieur Pier-Olivier Auger afin de le soutenir dans son sport;

D'autoriser une dépense de 150 \$ à même le poste budgétaire n° 02-701-90-970 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-02-79 Aide financière au Club ActiGym pour l'acquisition d'un double mini-trampoline

CONSIDÉRANT la correspondance du 5 février 2018 du Club ActiGym;

CONSIDÉRANT QUE le Club sollicite une demande d'aide financière pour l'acquisition en 2018 de différents équipements et plus particulièrement d'un double mini-trampoline;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge approprié de verser une aide financière afin de soutenir le club dans l'acquisition de ces équipements;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu

De verser une aide financière de 3 000 \$ au Club ActiGym afin de permettre l'acquisition d'un double mini-trampoline sous réserve que cet équipement soit utilisé et conservé à Donnacona;

D'autoriser une dépense de 3 000 \$ à même le poste budgétaire n° 02-702-90-959 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-02-80 Aide financière à l'organisme Laura Lémerveil

CONSIDÉRANT la correspondance du 7 février 2018 de madame Jessica Tessier, coordonnatrice de l'organisme Laura Lémerveil secteur Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme sollicite une aide financière de la Ville dans le cadre de l'organisation de son camp d'été spécialisé 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de verser une aide financière afin de soutenir l'organisme soit un montant équivalent à 1 300 \$ par enfant provenant de Donnacona;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu

De verser une aide financière de 5 200 \$ à l'organisme Laura Lémerveil pour l'organisation de son camp d'été spécialisé 2018;

D'autoriser une dépense de 5 200 \$ à même le poste budgétaire n° 02-702-90-959 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-02-81 Le Cyclo-défi Enbridge contre le cancer; autorisation de passage

CONSIDÉRANT le passage le 8 juillet prochain à Donnacona de la 10^e édition du Cyclo-défi Enbridge contre le cancer;

CONSIDÉRANT la correspondance du 8 février 2018 de monsieur Alexy Symons-Bélanger de l'organisation du Cyclo-défi;

CONSIDÉRANT QU'il est requis que la Ville autorise l'organisation du Cyclo-défi à emprunter les rues de la Ville lors de cet évènement;

CONSIDÉRANT QUE le Cyclo-défi prévoit traverser le territoire de la Ville vers 10 h et prévoit emprunter la Route 138, la rue de l'Église ainsi que la rue Notre-Dame;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Danie Blais

Et il est résolu d'autoriser l'organisation du Cyclo-défi Enbridge contre le cancer ainsi que ses participants à traverser le territoire de la Ville le 8 juillet prochain.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-02-82 Octroi du mandat de services professionnels d'architecture incluant l'ingénierie en sous-traitance relatif à la construction d'un centre aquatique

CONSIDÉRANT le projet de la Ville de procéder à la construction d'un centre aquatique;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'octroyer un mandat de services professionnels d'architecture incluant l'ingénierie en sous-traitance pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé par la Ville pour ce mandat;

CONSIDÉRANT les offres de services reçues de six (6) soumissionnaires;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissionnaires n'ont pas atteint le pointage intérimaire de 70 requis suivant l'évaluation du comité de sélection et qu'en conséquence, leur enveloppe de prix n'a pas été ouverte;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a évalué les offres et que l'évaluation qualitative des offres conjuguée au prix soumis résulte au pointage suivant pour chacun des soumissionnaires :

Soumissionnaire	Pointage
STGM	2.50
ABCP Architecture	2.157
Bilodeau Baril Leeming architectes	1.836

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Serge Paquin

Et il est résolu d'octroyer le mandat de services professionnels d'architecture incluant l'ingénierie en sous-traitance relatif à la construction d'un centre aquatique à STGM, firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation. Le prix soumis par STGM est de 382 000 \$ auquel s'ajoutent les taxes applicables. Les conditions du mandat sont plus amplement décrites au document de demande d'offre de services professionnels préparé par la Ville et à l'offre de service présentée par STGM.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Affaires nouvelles

Aucune

RÉSOLUTION : 2018-02-83 Levée de la séance

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu de lever la présente séance. Il est 19 h 43.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Jean-Claude Léveillé, maire
Président de l'assemblée

Pierre-Luc Gignac, greffier
Secrétaire